

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 80
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Par an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste:
Par an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 OCTOBRE 1886

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Stance du 18 octobre.

Au début de la séance, M. Henry Maret développe son interpellation sur la grève de Vierzon. Il déclare que si, le 5 octobre, les fonctionnaires avaient apporté la même réserve que celle qu'ils avaient eue le 14, rien de ce qui est arrivé ne se serait produit. MM. Baudin et Féline étaient là pour maintenir l'ordre, et leur arrestation est la preuve de tout ce qui s'est passé. L'orateur rappelle la partie du dernier discours prononcé par M. de Freycinet concernant la question sociale, et s'étonne qu'on donne comme commentaire des arrestations et des condamnations comme celles de ces jours derniers. M. Basly monte ensuite à la tribune. Il veut déterminer les responsabilités, dit-il. Pour lui, c'est le gouvernement, en intervenant, qui a compromis la sécurité publique. Les hommes au pouvoir semblent vouloir décréditer la République. Le préfet était sur les lieux dès le matin du 5 octobre (on rit). Ce sont les gendarmes qui ont provoqué les troubles et qui sont cause que MM. Baudin et Féline sont maintenant dans les verroux. (On rit.) Comme on rit, l'orateur déclare qu'il n'a pas reçu d'instruction, mais que ses manifestations ne l'empêcheront pas de défendre les intérêts des travailleurs. M. le ministre de l'intérieur répond que le gouvernement, à Vierzon comme à Decazeville, a donné à ses fonctionnaires des instructions pour maintenir l'ordre dans la rue et assurer la liberté du travail. Il tiendra toujours la main à l'exécution de ces instructions. Il déclare que les fonctionnaires judiciaires, en ordonnant les arrestations, ont accompli leur devoir strict. — M. Millerand. M. Camélinat dépose l'ordre du jour suivant: La Chambre, regrettant l'emploi de la

force armée dans les grèves en général et plus particulièrement l'intervention inopportune des autorités dans la matinée du 5 octobre, passe à l'ordre du jour. »

M. le président fait connaître qu'il a reçu un ordre du jour de MM. Maret et Millerand, ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant l'intervention inopportune des autorités dans la matinée du 5 octobre, passe à l'ordre du jour » ;

Un ordre du jour de M. Proal, ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante dans sa prudence et son énergie pour assurer l'ordre public et la liberté du travail, » passe à l'ordre du jour ; »

Et un autre ordre du jour de MM. Steeg et Versigny, conçu dans des termes analogues.

M. le ministre de l'intérieur demande à la Chambre d'accorder la priorité à l'ordre du jour de M. Camélinat, il accepte l'ordre du jour de M. Proal.

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

M. le ministre de l'intérieur déclare qu'il repousse l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité est mis aux voix et est adopté. — (Mouvement prolongé.)

La séance est suspendue à 4 heures. Elle est reprise à cinq heures moins vingt minutes.

Crise ministérielle

Ce vote entraîne une crise ministérielle. Battu, dans le débat relatif à la grève de Vierzon, par un vote d'ordre du jour pur et simple opposé à un ordre du jour de confiance réclamé par le gouvernement, M. Sarrien vient de donner sa démission. MM. Demôle, Baihaut, Develle, Sadi-Carnot ont suivi son exemple.

— Pourquoi n'avez-vous pas saisi la perche qu'on vous tendait et accepté l'ordre du jour pur et simple ? a demandé un membre de la Droite au ministre de l'intérieur.

— Parce que je veux m'en aller ; j'en ai assez, a répondu M. Sadi-Carnot.

C'est le mot de la situation. Sans cesse en butte aux exigences clémencistes et aux tracasseries radicales, lâchés à chaque instant par le président du Conseil, les ministres qui représentaient l'élément modéré au sein du Cabinet, ne cherchaient qu'une occasion de sortir du guépier ministériel. Ils en avaient assez, ils sont partis.

Cette retraite collective inattendue a produit une vive émotion au sein de la Chambre.

— Ce n'est pas de ma faute, répète M. Clémenceau dans les couloirs.

Les clémencistes paraissent fort embarrassés de leur victoire ; leur chef craint fort d'être mis au pied du mur et d'être obligé de prendre l'initiative de la formation d'un nouveau Cabinet. M. Floquet, de son côté, redoute d'être arraché aux douceurs de son moelleux fauteuil ministériel. M. de Freycinet se demande avec inquiétude comment il rapiécera son ministère avarié.

Quant aux diverses fractions de la majorité républicaine, elles s'accusent les unes les autres avec un entrain remarquable.

La situation semble inextricable ou du moins très difficile.

Voilà où en est, à cette heure, trois jours après la rentrée des Chambres, la fameuse politique de concentration républicaine.

Aussitôt après le vote de la Chambre mettant le ministère en minorité, un membre des Droites a demandé à M. Sarrien pourquoi le gouvernement n'avait pas accepté l'ordre du jour pur et simple, qui lui était tendu comme une perche de salut.

Le ministre de l'intérieur a pris son portefeuille en disant : « Il y a longtemps que j'en avais assez, je m'en vais, content de m'en aller sur cette question. »

Il a déclaré qu'il allait donner sa démission.

On dit dans les couloirs qu'il est suivi par MM. Demôle, Baihaut, etc.

Enfin M. Lockroy manifesterait le désir de se retirer pour se consacrer à la préparation de l'Exposition universelle.

Il n'est de secret pour personne que de-

puis que les ministres ont repris leur réunions habituelles, les plus vifs dissentiments éclataient à chaque séance.

Les quatre ministres radicaux étaient constamment en désaccord avec leurs collègues.

Tout le monde blâme l'attitude de M. de Freycinet, qui, pour se sauver, abandonne tour à tour ses ministres.

LES GARÇONS LIMONADIERS

Hier était, paraît-il, une journée d'émotions pour nos députés.

A 4 heures 30, les garçons marchands de vin sont venus faire une démonstration autour du Palais-Bourbon.

Les sergents de ville ont cherché à les disperser.

A 5 heures 40, les délégués des garçons limonadiers ont pu entrer au Palais-Bourbon et être reçus par MM. Tony Révillon et Clovis Hugues.

Ils ont demandé le retrait du décret sur le fonctionnement des bureaux de placement.

Il leur a été répondu que les députés de la Seine tiendraient une réunion dans laquelle serait examinée la question de savoir comment il fallait procéder : si on devait faire une interpellation ou bien procéder par voie de pétition ?

Chronique générale.

L'ÉQUILIBRE.

Encore une nouvelle combinaison due au génie inventif de M. Wilson.

Le gendre de M. Grévy a proposé l'impôt sur les boissons de manière à faire entrer dans les caisses du Trésor 4,240,000 fr. sur les raisins secs et 12,000,000 sur l'alcoolisation des vins.

Réunie aux 15,000,000 attendus de l'impôt sur le revenu, des 30,000,000 pris au service de l'amortissement de la Dette, des 16,500,000 fr. de prétendues économies

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

I

Les circonstances particulières firent tomber, dans la dernière, entre nos mains, un manuscrit écriture fine et serrée, sans titre, avec cette

A MON FILS

« Ce manuscrit, où l'auteur, ancien caissier d'une importante maison de banque, racontait sa vie en toute sincérité, contenait un trop grand enseignement et répondait trop bien aux préoccupations de notre époque, pour que l'autorisation de le publier ne fût vivement sollicitée par nous.

Cette autorisation nous fut accordée et nous en sommes aujourd'hui.

C'est donc la confession de Causson qu'on va

lire; confession scrupuleusement respectée, alors même que, par suite des exigences de cette publication, nous substituons à la citation textuelle un récit analytique qui en élimine les longueurs ou en comble les lacunes.

Causson était né à Ch..., à deux lieues de Joigny, dans l'Yonne. Ses parents étaient de simples cultivateurs, possédant quelques terres et les faisant valoir eux-mêmes. A onze ans, il quitta l'école primaire de son village et fut placé à Joigny, dans la pension Maximet. Là, il eut pour condisciple et pour camarade Frédéric Bodard, le fils d'un escompteur de Joigny. Cette connaissance décida de son avenir; il sortait avec Frédéric les jours de congé; M. Bodard remarqua ce jeune garçon à la physionomie honnête et intelligente, et lui donna une place dans ses bureaux.

Causson y resta quatre ans. Puis, tourmenté d'un grain d'ambition, il vint à Paris et entra comme employé aux appointements de 1,500 francs chez MM. Drevot frères, banquiers, rue de la Chaussée-d'Antin.

Ses espérances furent durement déçues: après six ans d'assiduité et de consciencieux travail, il avait la même place et ses appointements ne s'étaient élevés que de 300 francs.

Chez MM. Drevot, il fit la connaissance de

Mahartier et se lia intimement avec le vieux père Michelin, dont il devint le gendre.

Ce mariage fut célébré dans les premiers mois de 1841.

Alors, écrit Causson, s'écoulèrent les deux plus belles années de ma vie; deux années d'un bonheur immense. Que de fois je les ai regrettées depuis!

Je quittai mon logis de la rue de la Harpe et j'allai demeurer rue d'Enfer avec ma femme et mon beau-père. C'était une économie, d'abord; puis, nous ne voulions pas nous séparer. M. Michelin n'avait besoin que d'une pièce, dont je fis depuis mon bureau. L'appartement, tout mesquin qu'il fût, nous suffisait; n'eût-il pas suffi, nous nous serions arrangés pour y vivre. C'est là que nous avions commencé à nous aimer!

C'est le seul temps où nous n'ayons pas connu la gêne. Nous avions au delà de nos besoins. Mon beau-père gagnait trois mille francs, moi dix-huit cents; nous faisions des économies!

Tu vins au monde dans cet appartement, mon cher Richard. Je ne sais pas quelle bienvenue sourit aux enfants des riches; mais je doute qu'aucune naissance puisse être accueillie avec plus de joie et de tendresse.

De t'envoyer en nourrice, il n'en fut pas même question: ta mère prit seulement une femme de

ménage. Quel bonheur pour nous tous de te voir là, près de nous, d'observer tes progrès, de te soigner, de t'embrasser!

Ce bonheur dura peu.

Un matin, comme nous allions, selon notre habitude, partir ensemble pour le bureau, M. Michelin se sentit tout à coup indisposé. Il passa sa main sur son front, balbutia quelques mots et tomba inerte entre mes bras. Une hémiplegie l'avait frappé. Tous les soins qui lui furent prodigués ne réussirent qu'à prolonger pendant quelque temps un semblant d'existence. Il s'éteignit en janvier 1843.

Je le vois encore sur son lit de douleur. Sa langue paralysée ne put articuler un suprême adieu; ses mains ne purent presser les nôtres; son regard où s'étaient réfugiés les dernières lueurs de son intelligence et les derniers états de son cœur, se fixait sur nous avec une douce tristesse et une sorte de commisération, comme s'il eût pressenti les dures épreuves que ses enfants devaient traverser.

Ce fut pour nous, à tous les titres, une cruelle porte. Outre la douleur qu'elle nous causait, sa mort nous laissait dans un véritable embarras. Nous nous trouvions réduits, pour vivre, à mes seuls appointements, et cette ressource ne pouvait nous suffire.

Je parlai à MM. Drevot. J'espérais que la place

réalisées sur le papier, et de 29,000,000 qu'on espère retirer de la majoration des droits de succession, la ressource proposée par M. Wilson porterait à 404,646,200 fr. l'augmentation des recettes, ce qui permettrait — au dire de ce financier jadis pourvu d'un conseil judiciaire — d'équilibrer le budget avec un excédent de recettes d'environ 700,000 fr. !

La commission a fort goûté cette plaisanterie ; elle a adopté la proposition de l'ingénieur Daniel. Puis elle s'est occupée de l'organisation de l'impôt sur le revenu.

Par 14 voix contre 0, elle a fixé l'impôt à 42 0/0 ; et, par 11 voix, elle a déterminé à 3,000 fr. le minimum de revenu au-dessous duquel on sera exempté de l'impôt. Pour le reste des détails, elle a déclaré en laissant le règlement à une loi spéciale. Excellente manière de se tirer d'embarras.

Le XIX^e Siècle regrette que la Chambre ait donné la priorité au projet de loi sur l'enseignement primaire sur les lois agricoles, parce que la loi scolaire sera inapplicable tant qu'on n'aura pas les fonds nécessaires pour augmenter le budget de l'instruction publique.

MM. de la Ferronnays, Gaudin et Lecour ont déposé sur le bureau de la Chambre des pétitions contre la loi d'enseignement primaire émanant de la Loire-Inférieure et revêtues de 47,000 signatures.

On télégraphie de Saint-Petersbourg :

« Le Nouveau Temps dit que le moment est on ne peut plus favorable pour que la France soulève la question égyptienne.

» On peut être assuré à Paris que la Russie n'y mettra pas obstacle. »

Le duc de Séville, auquel le séjour de Tarbes a été interdit par le gouvernement français, est arrivé hier à Paris. Le séjour à Paris lui étant également interdit, le duc de Séville va se rendre à Saint-Cloud.

Le ministre de la guerre, d'accord avec son collègue de l'intérieur, vient de prescrire des mesures rigoureuses contre les individus établissant des colombiers destinés à recevoir des pigeons voyageurs étrangers.

Sous ce titre : « Un gros scandale administratif », nous avons reproduit un entrefilet du *Moniteur universel*. Ce journal vient de publier une note rectificative disant que ses informations étaient inexactes.

On assure que M. de Freycinet a fait part à ses collègues de la décision bien arrêtée de M. Grévy, de faire suivre le décret d'autorisation d'acceptation du domaine de Chantilly d'un autre décret rapportant celui qui a frappé d'expulsion M^{re} le duc d'Aumale.

devenue vacante par la mort de mon beau-père me serait accordée : cela m'était dû, pour ses longs services, à lui, pour les miens, et enfin en considération du malheur qui nous frappait.

Il n'en fut rien. La place était promise et déjà accordée à un autre employé. On me laissa seulement espérer une augmentation d'appointements qui ne vint jamais.

Pendant toute l'année 1843, je tentai inutilement de me procurer un emploi mieux rétribué. Je dus me résigner à aller tenir, le soir, de huit à dix heures, les livres d'une maison de commerce de la rue de Seine, ce qui ajoutait deux cents francs à mon maigre budget ; nous vivions ainsi, mais à grand-peine.

Enfin, dans le courant de décembre, je reçus de Maheurtier une lettre par laquelle il m'invitait à venir sans retard, rue Vivienne.

J'y cours.

Maheurtier avait trente-trois ans, la taille élancée, une tenue élégante et recherchée, des moustaches et des favoris noirs, le front large et droit, un regard intelligent, ferme et doux. Chez MM. Drevot, où il ne resta que quelques mois, il s'était fait remarquer par une activité et une sagacité merveilleuses. La banque n'avait pas de secrets pour lui : il devinait toutes les combinaisons de finance ; il les eût inventées. Je me souviens qu'un jour il nous dit en riant :

MM. Goblet et Aube, ministres d'instruction publique et de la marine, sont en tournée.

Ils se sont arrêtés vendredi matin à Niort. Une délégation de Parthenay a été chargée d'offrir au ministre de l'instruction publique les locaux du collège de Parthenay, qui ont été tout récemment inaugurés et où l'on créerait un lycée modèle de l'enseignement spécial.

Sans entrer en ville, ils sont partis pour se rendre à l'inauguration du lycée de Rochefort. M. Goblet et l'amiral Aube ont prononcé des discours ; ils ont loué la science, l'héroïsme et l'abnégation des marins français.

Le croiseur-torpilleur l'*Epervier* a été lancé ensuite sans incident.

Au banquet qui a eu lieu dans la soirée, M. Goblet a prêché l'union des républicains. L'amiral Aube a affirmé son dévouement à la marine.

TRIBUNAUX

Le Tribunal de Bourges a prononcé les condamnations suivantes contre les inculpés arrêtés à l'occasion des troubles de Vierzon.

Baudin, conseiller général ; Rossignol, Féline, conseillers municipaux, deux mois de prison et pertes des droits civiques.

Marchal, un mois ; Bardiot, Deschamps, quinze jours ; les femmes Dubans et Leblanc, dix jours ; Voisin et Radan, six jours de prison.

MM. Baudin, Féline et Rossignol interjettent appel devant la cour de Bourges du jugement du tribunal correctionnel qui les condamne à deux mois de prison et qui les prive de leurs droits politiques.

SUPPRESSION D'AFFICHES

M. Louis Peyramont, voulant faire paraître le 20 courant un journal intitulé la *Revanche*, en fit annoncer l'apparition sur les boulevards par des hommes « sandwiches ». Ils portaient d'immenses affiches sur lesquelles étaient représentés un fantassin français croisant la baïonnette et un cosaque brandissant son sabre dans les airs.

M. le préfet de police, jugeant que cette exhibition était de nature à provoquer des attroupements et à blesser certaines susceptibilités internationales, fit arrêter les porteurs et saisir leurs affiches.

Les porteurs ont été relâchés. Mais la saisie des affiches a été maintenue. M. Peyramont a introduit un référé pour obtenir la restitution des affiches.

M. le substitut Jacomy a déposé un déclinaoire d'incompétence fondé sur le caractère administratif de la saisie.

M^{re} Ducuing, avocat de M. Peyramont, a soutenu avec son éloquence habituelle que dans l'état actuel de la législation, depuis la loi de 1884 sur la presse, l'acte du préfet de police était illégal et qu'en conséquence le tribunal était compétent.

Le tribunal s'est déclaré incompétent.

— Je suis entré très jeune dans les affaires ; à treize ans j'étais constitué en nantissement.

C'était vrai. Sa mère, un matin, était venue dans la boutique du vieux Folster pour engager un paquet de nippes ; Maheurtier était avec elle. Folster refusa les nippes ; mais il avait besoin d'un petit commis. Le prêt fut conclu, à condition que le jeune Maheurtier resterait, sans appointements, au service de l'usurier, jusqu'au remboursement. La mère mourut peu de temps après, et il fallut que Maheurtier se dégageât lui-même.

Il avait travaillé ensuite dans dix maisons, chez des banquiers, des agents de change, des courtiers, — partout supérieur à sa tâche, partout regretté à son départ. En dernier lieu, il était revenu chez Folster, qui savait l'apprécier. C'est là qu'il avait pris l'idée d'une société importante, qu'il venait de fonder.

Il m'avait donné rendez-vous dans ses bureaux, rue Vivienne. Quels bureaux !... Maheurtier avait des goûts de luxe et d'élégance, et surtout il comprenait son époque.

L'entretien fut court et le marché vite conclu.

— Vous savez, me dit-il, que je viens de fonder la *Caisse centrale des capitalistes* ?

— En effet.

— Vous avez vu mes bureaux. Tout mon personnel est arrêté, sauf le caissier. J'ai hésité longtemps. Enfin, en cherchant parmi mes vieilles

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 octobre.

Nos rentes reprennent leur mouvement ascensionnel : 3 0/0 82.47, 4 1/2 à 110.32.

L'action du Crédit Foncier est à 1,415. On dément de source autorisée tous les bruits d'augmentation de capital et d'émissions d'obligations qui ont été mis en circulation. Les disponibilités de la société permettent de faire face pendant longtemps aux opérations sociales. Les obligations foncières et communales sont toujours l'objet de bonnes demandes.

La Société Générale a été ramenée un peu en arrière à la suite des réalisations qui ont dominé la semaine dernière sur le marché. Mais le mouvement interrompu ne tardera pas à reprendre. Le moment et les cours actuels sont favorables aux achats. On est à 470.

Le Bon privilégié de l'Assurance Financière entre dans la catégorie des titres dont il ne faut pas hésiter à se défaire. Il ne jouit d'aucune garantie et le revenu qu'il donne est très aléatoire.

Sont également à vendre ou à éviter les titres des Chemins Andalous, du Pavage en bois et des Tramways généraux. Il s'est formé des syndicats qui ont pour objectif de repasser au public un fort paquet de ces valeurs ramassées dans les bas cours. Le premier soin des capitalistes soucieux de leurs intérêts est de les laisser aux mains de ceux qui les détiennent.

Le Panama toujours demandé se négocie couramment à 417. Il y a des transactions nombreuses sur les obligations 6 0/0 de la dernière émission.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

Tous les bruits répandus par nombre de journaux, au sujet de l'appel de la classe 1885, et qui laissent croire que cet appel aura lieu du 10 au 15 novembre, sont dénués de fondement, dit la *Gazette de France*.

Il est à peu près certain que la première portion de l'armée de terre sera, comme celle de la marine, mise en route le 4^e décembre, et la deuxième portion quelques jours avant.

Nous ferons connaître les dates précises à bref délai.

En ce qui concerne l'appel des volontaires d'un an, la date du 15 novembre sera probablement adoptée de préférence à celle du 12.

Les conditionnels seront dorénavant traités et instruits comme les élèves caporaux, au lieu de former un groupe spécial.

Le ministre de la guerre a décidé que l'équipement en cuir fauve serait adopté dans la moitié des régiments de cavalerie à partir du 1^e janvier.

Le général Saint-Mars, directeur de l'infanterie, a inspecté vendredi, dans la grande cour du ministère, deux compagnies du 36^e et du 74^e de ligne habillées avec la nouvelle tenue.

L'équipement en cuir fauve, donné à un peloton, a paru trop salissant ; on va le supprimer. Par contre, la vareuse à poches et le képi avec la cocarde tricolore ont produit très bon effet.

Tout le monde se félicitait du rétablissement de la vieille épulette écarlate, qui relève on ne peut mieux l'uniforme.

connaissances, je me suis souvenu de vous. Cela vous irait-il ?

— Dame ! oui.

— Combien gagnez-vous chez Drevot ?

— Dix-huit cents francs.

— Je vous en donne deux mille cinq. Est-ce convenu ?

— Certainement.

Je lui serrai la main avec reconnaissance. J'exprimai seulement quelques doutes sur mon aptitude à remplir ces nouvelles fonctions.

— Laissez donc ! fit Maheurtier. Ce qu'il me faut avant tout, c'est une probité et une discrétion à toute épreuve. Le reste n'est que de l'enfantillage. En deux jours, je vous aurai mis au courant. Ainsi, je compte sur vous. Demain vous donnez votre démission à Drevot, et, la semaine prochaine, vous vous installez ici.

En effet, quelques jours après, j'entraîs sous sa direction et je commençais à remplir mes fonctions de caissier.

(A suivre.)

En wagon :

— Moi, j'ai assisté à un terrible combat de bêtes féroces.

— Vraiment !... quand ça ?

— Le jour où l'on a posé douze sangues à ma belle-mère.

On télégraphie de Tulle que la manufacture de cette ville a reçu la commande de dix mille fusils du nouveau modèle construit par le lieutenant-colonel Lebel. Ce fusil est recouvert d'acier et de laiton dont la vitesse initiale n'est pas inférieure à 530 mètres par seconde. La poudre que l'on emploie est due aux recherches du colonel Brugère, officier d'ordonnance du Président de la République et commandant le 12^e régiment d'artillerie.

Les fusils qui seront fabriqués à Tulle sont destinés aux troupes du Tonkin et aux bataillons de chasseurs à pied. D'importantes expériences comparatives vont encore avoir lieu à Châlons et au camp de Valbonne, avant qu'aucune résolution soit prise pour l'infanterie de ligne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONCERT donné à Saumur par la Fanfare Municipale de Langeais et la Musique Municipale de Saumur.

Dimanche prochain, 24 octobre, de 3 heures à 5 heures du soir, la Fanfare municipale de Langeais et la Musique municipale de Saumur se feront entendre au Square du théâtre.

Programme.

1. LES MARINS DU BOURGET, allégo, par les deux Musiques.
2. LA GROTTTE DE CALYPSO, ouverture, par la Fanfare de Langeais.
3. LE COEUR ET LA MAIN, fantaisie, par la Musique municipale.
4. HAYDÉE, fantaisie, par la Fanfare de Langeais.
5. TANCREDÉ, ouverture, par la Musique municipale.
6. LE BRASSEUR DE PRESTON, fantaisie, par la Fanfare de Langeais.
7. LA MALLE DES INDES, galop, par les deux Musiques.

En cas de mauvais temps, le Concert aurait lieu au Théâtre, dont l'entrée serait gratuite.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Les huit députés conservateurs de Maine-et-Loire ont voté contre la mise à l'ordre du jour de mardi du projet de loi sur l'enseignement primaire.

Ils ont tous voté pour la discussion immédiate de la loi sur les céréales.

Cette dernière proposition a été repoussée par 245 voix contre 230. C'est une faible majorité de 15 voix. Si la Chambre avait compté quelques députés conservateurs de plus, la loi sur les céréales triomphait et l'agriculture en eût éprouvé un grand soulagement.

MM. Berger et Merlet, députés de Maine-et-Loire, ont déposé sur le bureau de la Chambre dix pétitions présentées par 630 cultivateurs et propriétaires vigneronniers des communes de Louerre, Ambillou, Saint-Georges-des-Sept-Voies, Gennes, Cizay-la-Madeleine, Brigné et Martigné-Briand.

CONGRÈS DES CATHOLIQUES DE L'OUEST

Nous recevons communication du programme des travaux de ce Congrès que nous annonçons, il y a peu de jours, et qui se tiendra à Nante, du 18 au 21 novembre prochain.

L'importance et la variété des questions inscrites à ce programme et surtout le grand nombre des adhésions déjà recueillies donnent tout lieu d'espérer que les séances du Congrès présenteront le plus haut intérêt. Nous engageons tous nos amis à prendre part à cette œuvre qui ne pourra manquer de nombreux catholiques lui apporter leur concours, de contribuer puissamment au développement des œuvres de foi, de charité et de charité dans notre région déjà si chrétienne.

Nota. — Adresser les communications et les demandes de renseignements à M. l'abbé Bonnot, noie honoraire, curé de Saint-Nicolas, 4, rue ou à M. Catta, secrétaire général, 46, rue de la Bourg (Nantes).

ANGERS.

Rentrée des Tribunaux. — C'est à midi qu'elle a eu lieu, samedi dernier.

Depuis que la République a supprimé les honneurs militaires et que la nouvelle magistrature se passe de la solennité religieuse, la rentrée des tribunaux n'est plus une cérémonie sans relief, une audience un peu plus courte que les autres; seuls, les fonctionnaires y assistent.

Le discours d'usage a été prononcé par le substitut Cournot, qui a parlé pendant près d'une heure de « la nouvelle législation du Japon. » Ce morceau littéraire, d'une longueur incontestable, sera utile pour ceux qui se destinent à entrer dans la magistrature ou dans le bureau japonais. (J. de Maine-et-Loire.)

On lit dans la *Petite France*, au sujet de cette solennité :

« Nous sommes heureux de constater que le Cour et les tribunaux d'Angers ont définitivement abandonné la coutume bizarre et surannée de la messe dite « du Saint-Esprit ». Seuls, quelques avocats réactionnaires se sont payés le luxe facile et peu onéreux d'une modeste messe basse à Notre-Dame. »

« Définitivement » est bien prétentieux. Dieu merci ! sous la République, rien n'est définitif, et nous avons toujours l'espoir de revenir aux pratiques de la vraie nation française, chrétienne et monarchique. Et l'on pourra même, puisqu'une messe basse paraît trop modeste à la *Petite France*, célébrer une messe en grande musique avec toutes les pompes de la liturgie.

A PROPOS DU VOL DE L'ÉVÊCHE

Vendredi dernier, la *Petite France* écrivait cette phrase : « Les journaux cléricaux d'Angers font grand bruit ce matin d'un vol commis jeudi à l'évêché. »

Or, disait le lendemain le *Petit Maine-et-Loire*, c'est seulement l'après-midi que nous avons signalé le fait en six petites lignes. Voilà tout le bruit que nous avons fait sur cette affaire.

Vraiment, le journal de M. Wilson laisse trop percer son dépit d'être mal renseigné et d'arriver en retard.

Puis, la *Petite France* seint de s'étonner qu'on trouve 3,000 fr. à l'évêché, siège de l'administration de tout le diocèse, soutien de quatre grandes maisons d'éducation et des malheureux prêtres auxquels le millionnaire Wilson et l'avare Grévy ont enlevé leur maigre traitement !

Si l'on visitait les coffres du gendre et du beau-père, on les trouverait remplis de sommes autrement considérables et qui ne procurent guère aux indigents. — F. D.

Le coureur Lejeune, dit *l'Homme-Rapide*, annonce qu'il fera dimanche prochain, avec sa voiture, une course d'Angers au Lion-d'Angers.

Il se propose en outre de faire, dimanche, à midi, cent fois le tour de la place du Champ-de-Foire.

Après la course du Lion-d'Angers, les coureurs repartiront pour Champigné, où ils feront le même jour, à quatre heures du soir, cent fois le tour de la place de l'Eglise.

NOUVEAU DÉRAILLEMENT

Un déraillement a eu lieu mercredi, sur la ligne du chemin de fer de Loudun à Châtelleraut, près de la station de Savignay-Faye. Le terrain, qui, à cet endroit, se trouve sans solidité, a cédé sous le poids de la machine : il s'en est suivi un déraillement. La machine ensablée a été remise sur la voie après quelques heures de travail qui a occasionné un retard de quatre heures aux trains suivants. Il n'y a pas eu, du reste, d'accidents de personne, et les voyageurs ont continué jusqu'à Lenclêtre leur trajet à pied.

Accident de chemin de fer. — Avant-hier, sur la ligne de Nantes à Segré, près d'Abbatz. Trois wagons de marchandises étaient arrêtés des rails.

Cet accident, purement matériel, a causé un retard de quelques heures au train arrivant d'ordinaire à midi 46 et qui n'est entré en gare que vers quatre heures.

ENCORE UNE FEMME SÉQUESTRÉE !

Avant-hier, le parquet de Loches (Indre-et-Loire) s'est transporté à Saint-Jean-Saint-Germain au sujet d'un crime absolument

analogue à celui de Baillon, arrondissement de Vendôme, dont nous avons parlé hier. Il s'agit également d'une femme séquestrée depuis plusieurs années par son mari, le nommé Bouroy, riche meunier, originaire de Loir-et-Cher.

Cette malheureuse, âgée de 56 ans, était renfermée, nue comme un ver, dans un vrai cachot, excessivement étroit et sans la moindre ouverture, avec une petite couche de foin sur le carreau, d'où il se dégage une odeur qui amène le cœur sur les lèvres.

La porte, toujours fermée, de ce réduit est garnie à l'intérieur, sur une hauteur de 50 centimètres, de pointes de fer pour empêcher la prisonnière de faire du bruit : mais celle-ci, qui s'est peut-être blessée autrefois, comprend maintenant qu'il faut allonger les bras, et on l'entend frapper à coups redoublés.

On ouvre, elle est accroupie, le menton sur les genoux, sans pouvoir se dresser ; elle marche cependant en s'aidant des mains ; la lumière lui fait battre les yeux ; elle regarde partout avec curiosité et s'écrie : « Comme c'est grand, comme c'est grand par là ! »

Quand on la place près du feu, elle dit qu'elle n'en a pas vu depuis longtemps ; elle mange avec plaisir, mais sans avidité, les aliments qu'on lui présente ; on est étonné de l'entendre parler comme une personne raisonnable. Et pourtant, la pauvre femme est bien folle ; comment expliquer autrement qu'elle ait pu vivre ainsi !

La femme Bouroy a été amenée le même soir à Loches et admise provisoirement à l'hospice. Son mari, qui, après son interrogatoire, a tenté de se jeter dans l'Indre, est maintenant au vieux donjon de Loches où il trouvera l'air et la lumière dont il a privé si longtemps la mère de son fils.

Si invraisemblable que puisse paraître cette description, elle serait encore, au dire des témoins oculaires, au-dessous de la réalité.

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* :

« On nous signale un nouvel abus de pouvoir dont ont été victimes deux religieuses qui quittaient dans le canton de Monts-sur-Guesnes. Ces deux religieuses ont été brutalement arrêtées par la gendarmerie, enfermées dans la chambre de sûreté de Monts, où elles sont restées toute la nuit, manquant de tout, et de là conduites à Loudun entre deux gendarmes. Aussitôt mises en présence du procureur de la République, celui-ci les a fait immédiatement relâcher, leurs papiers étant parfaitement en règle.

Il semble que les gendarmes auraient bien pu le constater eux-mêmes, n'est-ce pas l'a b c de leur métier, et épargner à ces pauvres femmes les vexations dont elles ont souffert. Il est vrai que les gendarmes obéissent vraisemblablement, dans cette circonstance, à des ordres supérieurs ; mais alors, qui les a donnés, et à quel tyranneau de canton incombe la responsabilité de cette arrestation illégale ? »

ARRESTATION D'UN ESPION PRUSSIE

Les journaux du Cavados nous apportent les détails suivants sur l'arrestation d'un espion prussien qui vient d'être opérée à Vire :

Le 9 courant, M. L..., négociant en spiritueux de cette ville, était attablé chez un restaurateur de la rue Girard, lorsqu'un individu d'apparence assez hétéroclite entra dans l'établissement et demanda une consommation quelconque. Ce quidam avait un costume mi-partie bourgeois et mi-partie ouvrier. Sous sa blouse, d'une propreté douteuse, il portait une jacquette à peu près neuve et ses pieds étaient chaussés de bottines en fort bon état.

Le porteur de cette toilette hybride avait d'ailleurs dans l'expression générale de sa physionomie et dans ses allures quelque chose de particulier qui frappa tout de suite M. L..., ancien sous-officier de gendarmerie, habitué par son ancienne profession à flairer les gens suspects.

Aussi M. L... s'empressa-t-il de questionner ce personnage énigmatique qui avait, du reste, demandé la permission de se mettre à sa table. Ses réponses évasives, contradictoires et invraisemblables, faites avec un accent germanique assez prononcé, ne laissèrent aucun doute à son interlocuteur sur sa véritable position sociale, et sa conviction fut bientôt formée.

Comme l'individu avait prétendu être un « ouvrier agricole » et avait indiqué une exploitation rurale des environs de Versailles, où il aurait travaillé en dernier lieu, M. L... lui dit :

— Combien gagniez-vous par jour ?
— Cinq francs.

— Et bien ! j'ai justement besoin d'un homme ; je vous embauche et je vous donnerai six francs si je suis content de vous... Seulement, préalablement, je veux contrôler l'exactitude de votre assertion en ce qui concerne l'établissement dont vous prétendez venir. Nous allons nous rendre ensemble au bureau télégraphique et envoyer un télégramme à l'adresse que vous indiquez.

— En route !

Le soi-disant « ouvrier agricole » le suivit avec une répugnance visible ; mais au lieu de le conduire au télégraphe, M. L... l'emmena chez le lieutenant de gendarmerie, qui demeure dans le quartier, et, rentrant pour un instant dans son ancienne peau de gendarme, sans autre préambule, il esquissa le salut militaire.

— Mon lieutenant, voilà un espion prussien que je remets entre vos mains...

Pris au piège, ce dernier se tourna furieux vers son interlocuteur et lui dit avec son accent tudesque :

— Toi, tu es un canaille !

Le quidam, ayant été fouillé, fut trouvé porteur de deux cartes de France, couvertes d'annotations manuscrites en langue allemande, de lettres également écrites en allemand et d'une certaine somme d'argent. L'interrogatoire qu'on lui fit subir n'ayant fait qu'aggraver les charges que cette découverte faisait peser sur lui, l'agent de M. de Bismarck a été écroué à la maison d'arrêt de Vire.

En même temps qu'à Vire on arrêtait un espion prussien, une dépêche annonçait au ministre de l'intérieur qu'on venait de s'emparer, à Louhans, d'un Allemand porteur de cartes et plans stratégiques.

L'hiver

C'est lui, c'est l'hiver ! Il vient, il est venu. Les vieilles légendes rustiques le figurent sous les traits d'un roi cruel qui veut tuer son ennemi, le gentil Bois-Vert. Ce méchant roi Hiver a une fille blanche comme la neige et qui prophétise ; elle lui dit : « Mon père, tant que la forêt verte ne marchera point contre vous, ne craignez rien. » Alors il s'avance au milieu de la désolation. Mais cela est un conte de paysan du Nord.

Pour ce qui est de nos villageois, le bonhomme à la barbe fleurie ne leur fait point peur. Ils le trouvent assez jovial, bien qu'un peu rude. C'est lui qui ramène les longues veillées, les belles fêtes, l'oie grasse de Noël et le gâteau des Rois.

Quant aux femmes, elles raffolent de ce vieux ménétrier qui les fait danser toutes les nuits. — Mettez vos petits souliers, mesdames ; il vient, le vieux ménétrier.

Il vient dans la pluie et la brume, qui ne cesse de nous envelopper depuis une semaine. Il vient escorté du vent qui, samedi, a démoli toutes nos cheminées et découvert toutes nos toitures. Il vient, dansez, mesdames, au son de la valse bien connue :

Le vent d'automne passe,
Emportant à la fois
Les oiseaux dans l'espace,
Les feuilles dans les bois.
Valsez, valsez !

Deux Amis qui ne discutent pas

sur la valeur des Pîules Suisses et qui ont eu les preuves qu'elles seules guérissent la migraine, même après vingt ans de souffrances : Osne-le-Val (Haute-Marne). Depuis vingt ans je souffrais de la migraine, les Pîules Suisses à 1 fr. 50 m'en ont guéri radicalement. Un de nos amis qui souffrait aussi de la migraine depuis très longtemps en a été guéri également en prenant une seule boîte de Pîules Suisses. J'autorise de bon cœur M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ces résultats. M^{me} Chutin. Légalisation de la signature par la mairie d'Osne-le-Val.

CONSEILS ET RECETTES.

LA SALAISSON DU BEURRE

Presque toutes les fermières ont une méthode de salaison à elles ; celles qui réussissent et dont le commerce recherche les produits feront bien de s'y tenir ; celles dont les produits laissent à désirer et les ménagères qui veulent saler du beurre pour leur consommation feront bien d'employer le pro-

cédu suivant, qui est très usité en Angleterre.

On prend : une partie de sucre raffiné, une partie de salpêtre et deux parties de gros sel blanc ; on réduit ces substances en poudre fine, on les mélange bien intimement, puis on prend 60 grammes de cette substance par chaque kilogramme de beurre et on l'incorpore dans la masse, en ayant soin de pétrir bien ferme, de manière à ne laisser aucun vide ; ensuite on le recouvre d'un linge blanc fin et sec coupé sur le diamètre intérieur du vase et d'un second trempé dans du beurre fondu.

Le beurre préparé de cette manière se conserve fort longtemps, mais on ne doit commencer à le consommer qu'un mois après la salaison, alors que la substance saline aura pénétré dans toute la masse. Ainsi préparé, le beurre est moelleux, sans grand goût de sel et d'une fort belle couleur.

Le beurre qu'on veut saler doit être bien frais ; si on est obligé de l'acheter sur le marché, il faut d'abord le laver avec soin, puis on le partage en galettes, que l'on étend et que l'on roule tour à tour en les saupoudrant avec la préparation indiquée ou avec du sel fin bien sec, à raison de 60 grammes par kilogramme de beurre.

Les pots de grès sont préférables aux tinettes et barils en bois, pour conserver le beurre ; avant de s'en servir, il faut les laver à l'eau bouillante légèrement salée.

Lorsque le beurre est salé comme nous venons de l'indiquer, on verse au fond du pot ou de la tinette un verre d'eau-de-vie de Cognac ou quelques feuilles de laurier, puis une couche de beurre que l'on foule par couches successives jusqu'à 5 centimètres du bord du vase ; puis on recouvre d'un linge comme nous l'avons dit.

Si le beurre doit voyager de suite, on égalise bien la surface et on y met une couche de sel de 2 à 3 centimètres d'épaisseur ; s'il ne doit pas quitter la ferme, on se contente d'y verser une forte saumure ou solution de sel dans une eau très pure ; au bout de cinq à huit jours, on décante la saumure et on presse de nouveau le beurre, qui a diminué de volume, puis on remplit le vase avec une forte saumure.

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 1^{er} choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; — le sucre cristallisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre cassé régulier, 1 fr. 05 c. le kilo ; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 19 octobre,

Les DOMINOS ROSES, comédie en 3 actes.

Mon Isménie, vaudeville en 1 acte, par MM. Labiche et Marc Michel.

Comité des Concours Poétiques du Midi de la France (anciens concours poétiques de Bordeaux)

APPEL AUX POÈTES

Le trente-septième Concours poétique ouvert en France le 15 Août 1886, sera clos le 1^{er} Décembre 1886. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, Président du Comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

Marché de Saumur du 16 octobre

Blé semence (l'hect.)	19 50	Huile de noix.	50k.	125 —
Blé nouveau (l'hect.)	—	Graine de trèfle	50k.	25 —
From. 1 ^{er} q. l'h.	77k.	— luzerne.	50k.	45 —
Halle moyenne,	77k.	— de lin.	50k.	—
Seigle	75k.	Foin (la charr.)	780k.	60 —
Orge	65k.	Luzerne	780k.	50 —
Avoine	50k.	Paille	780k.	40 —
Fèves	75k.	Amandes en c.	50k.	—
Pois blancs	80k.	— cassées	50k.	—
— rouges	80k.	Cire jaune	50k.	190 —
Colza	100k.	Chanvres 1 ^{er} qualité.	48 —	—
Chenevis	50k.	— 2 ^e	46 —	—
Farine, culas.	157k.	— 3 ^e	44 —	—

COURS DES VINS

BLANCS (2 hect. 30)

Coteaux de Saumur 1^{er} qualité 80 à 90
Id. 2^e id. 75 à 80
Ord. environs de Saumur. 1^{er} qualité 70 à 75

ROUGES (2 hect. 20)

Champigny 1^{er} qualité 130 à 150
Id. 2^e id. 140 à 160
Id. 3^e qualité 120 à 130
Bourgueil 1^{er} qualité 130 à 140
Id. 2^e id. 120 à 130

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LARROUYET, commissaire-priseur à Tours, rue Etienne-Pallu, 7.

VENTE AUX ENCHÈRES

A Tours, sur le Cher, avenue de Grammont,
Dimanche 24 octobre 1886, à deux heures.

Petite Drague à Vapeur

En bon état, avec ses accessoires, toutes, grues, wagonnets, etc., etc.

Études de M^e SOUDÉE, avoué, et de M^e CHASLE, notaire à Angers.

A VENDRE

Le onze novembre 1886, En l'étude dudit M^e CHASLE,

MAISON

A Angers, 37, rue Tarin, A USAGE D'INSTITUTION
Mise à prix: 50,000 fr.

Etude de M^e BRAC, notaire.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

Dans la maison même, Le dimanche 7 novembre 1886 à une heure.

MAISON D'HABITATION AVEC JARDIN

Sise à Saint-Florent, rue Haute, au milieu du bourg, D'une contenance de 15 ares 8 centiares. Mise à prix, 6,000 fr. JOUISSANCE DE SUITE. S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN TERRAIN

Propre à bâtir,

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En l'étude de M^e CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

UNE BELLE MAISON

Entre cour et jardin.

Sise à Longué, rue de la Loi

Occupée par M. Sausseureau, marchand de vins.

Mise à prix: 15,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M^e CAILLEAU.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n^o 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente Mobilière

Par suite de saisie-exécution

Le vendredi 22 octobre 1886, à 1 heure du soir,

A Saumur, rue de la Comédie, n^o 23,

Ancienne maison Picherit et Voisin, au 1^{er} étage.

Il sera vendu:

Une belle armoire en noyer sculpté, une table en chêne sculpté, style Henri II, chaises garnies en cuir, pendule, flambeaux et aiguillères en cuivre ciselé, lampes en porcelaine; Un grand nombre de volumes, comprenant notamment: Histoire de France, par Henri Martin. OEuvres de Balzac, Merveilles de l'Industrie, Voyages, Histoire de Napoléon I^{er}, La Terre, par E. Reclus, Mœurs et usages du moyen âge, Vies militaires et religieuses, Sainte Cécile et la Société Romaine, Dictionnaire des lettres et beaux-arts, Le Costume Historique, par Racinet, et quantité d'autres bons ouvrages.

Au comptant, plus 5 0/0.

Offres et Demandes

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, demande emploi de dessinateur ou comptable.

S'adresser au bureau du journal.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande un jeune homme se destinant au notariat.

La MAISON MEXME frères, demande de bonnes ouvrières en confections pour dames.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CHEVRETT, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

VIN de BŒUF de LAVOIX ou BEEF-LAVOIX
Vin, Viande, Quina, Phosphate
CONTRE:
Scrofule, Lymphatisme, Anémie, Phtisie, Maladies des os, Gastrite, Gastralgie, Age critique, Convalescence; régénère le sang, procure appétit, force et santé.
TOUTES PHARMACIES
150.000 Attestations de Médecins et de personnes guéries

Dépôt à Saumur, Pharmacie Centrale, D'boy.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 OCTOBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	82 32	82 35	Est	818 75	822 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	520
3 % amortissable	85 50	84 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1272 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	519 50	Est	389 25	390 50
3 % (nouveau)	82	82 60	Midi	1167 50	1170	— 1865, 4 %	518	519 50	Midi	390	391
4 1/2 %	105 15	105 15	Nord	1547 50	1620	— 1869, 3 %	407	408	Nord	395	396
4 1/2 % (nouveau)	110	110 40	Nord-Orient	1322 50	1350	— 1871, 3 %	397 50	397 50	Orléans	391	392
Obligations du Trésor	512	512	Ouest	863 75	862 50	— 1875, 4 %	514	516	Ouest	392	392 50
Banque de France	4210	4230	Compagnie parisienne de Gaz	1440	1437 50	— 1876, 4 %	513 50	513	Paris-Lyon-Méditerranée	390	389 50
Société Générale	470	470	Canal de Suez	2058 75	2055	Bons de liquid. Ville de Paris	535	536	Paris-Bourbonnais	390	389
Comptoir d'escompte	1000	1005	C. gén. Transatlantique	500	505	Obligat. communales 1879	472	471	Canal de Suez	580	581
Crédit Lyonnais	573 75	573 75	Russe 5 0/0 1870	98 25	98 75	Obligat. foncières 1879 3 %	480	480			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1391 25	1410				Obligat. foncières 1883 3 %	381	380			
Crédit mobilier	265	280									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS											
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir		
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 10	10 14		
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»		
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»		
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 50	11 11		
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	La Ménitré	3 31	7 35	9 53	57	3 52	7 50	11 11		
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	»	8 33	11 18		
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22										
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30										
Loudun	»	8 09	»	3 16	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	10	10 55										